



Tél. : 01 34 70 03 11
Fax : 01 30 34 27 68
e-mail : mairie@bernes95.fr

N° 2023-07

Toute correspondance
est à adresser à Mr le Maire

DECISION DU MAIRE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2122-21 et suivants,

Le Maire, au nom de la commune, signe le contrat d'entretien annuel des équipements de cuisine à la restauration scolaire et salle des fêtes, pour 2023, avec la société SALVIS FRANCE NDR-83 rue Saint Roch-95260 BEAUMONT SUR OISE, pour un montant de 1 100 € H.T.

Fait à Bernes-sur-Oise, le 14/6/2023

Le Maire,

Olivier ANTY



DATE DE PUBLICATION :

22/6/2023

*La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Cergy dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'État dans le département et de sa publication pour voie d'affichage.
Le Tribunal Administratif peut être saisi au moyen de l'application télérécurse citoyens accessible par le biais du site www.telerecours.fr.*